



## EPARGNE SALARIALE & RETRAITE : cas de déblocage anticipé

Plusieurs cas ont été prévus par le législateur afin de permettre aux salariés de bénéficier d'un remboursement anticipé avec maintien des avantages fiscaux propres à l'Épargne Salariale.

Le tableau ci-dessous récapitule, par dispositif (PEE, PERCO, PER-Col), les situations ou projets du salarié ouvrant droit au remboursement des avoirs avant expiration de leur délai d'indisponibilité.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter l'explication détaillée en cliquant sur le cas concerné.

Motif	Délai	PEE	PERCO	PER-Col
<a href="#">Mariage ou conclusion d'un PACS</a>	6 mois	✓	✗	✗
<a href="#">Divorce</a>	6 mois	✓	✗	✗
<a href="#">Naissance ou adoption du 3ème enfant</a>	6 mois	✓	✗	✗
<a href="#">Création ou reprise d'entreprise</a>	6 mois	✓	✗	✗
<a href="#">Cessation du contrat de travail (hors départ à la retraite)</a>	Aucun	✓	✗	✗
<a href="#">Agrandissement de la résidence principale</a>	6 mois	✓	✗	✗
<a href="#">Construction de la résidence principale</a>	6 mois	✓	✓	✓
<a href="#">Acquisition de la résidence principale</a>	6 mois	✓	✓	✓
<a href="#">Remise en état de la résidence principale suite à catastrophe naturelle</a>	6 mois	✓	✓	✗
<a href="#">Retraite</a>	Aucun	✓	✓	✓
<a href="#">Décès</a>	Aucun	✓	✓	✓
<a href="#">Invalidité</a>	Aucun	✓	✓	✓
<a href="#">Surendettement</a>	Aucun	✓	✓	✓
<a href="#">Expiration des droits à l'assurance chômage</a>	Aucun	✗	✓	✓
<a href="#">Cessation d'activité non salariée du titulaire suite à un jugement de liquidation judiciaire</a>	Aucun	✗	✗	✓
<a href="#">Absence de contrat de travail ou de mandat social suite à un non renouvellement (sous conditions) ou une révocation</a>	Aucun	✗	✗	✓
<a href="#">Violences conjugales</a>	Aucun	✓	✗	✗

## Comment faire la demande de remboursement?

### Par internet :

Dans votre « espace personnel » menu « vos opérations » « saisir un remboursement » / « remboursement anticipé ».

- Soit vous réalisez toute votre demande en ligne : vous saisissez et validez alors votre demande en ligne, en téléchargeant directement vos pièces justificatives dans votre espace sécurisé.

- Soit vous initiez votre demande en ligne et la complétez, par l'envoi par courrier postal à l'adresse suivante : Crédit du Nord – Epargne Salariale – TSA 40039 – 93736 Bobigny Cedex 9, de :

- l'imprimé téléchargeable en fin de saisie ;

- toutes les pièces justificatives nécessaires ([voir fiche détaillée de chacun des cas de déblocage](#)).

**Toute demande de remboursement anticipé saisie sur le site web épargnant est annulée au-delà de 30 jours si le Crédit du Nord n'a pas reçu les pièces justificatives.** Seule une photocopie des pièces concernées est nécessaire.

Les actes d'état civil (acte de naissance, acte de mariage et acte de décès) peuvent être demandés en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.acte-etat-civil.fr/DemandeActe/Accueil.do>

### Par courrier postal :

En complétant le formulaire de demande de remboursement fourni avec votre Relevé de Compte.

Les demandes de remboursement en plus d'être datées et signées doivent rappeler le motif de déblocage anticipé invoqué ainsi que sa date de survenance et être accompagnées des copies des pièces justificatives.

La demande de remboursement et les justificatifs sont à adresser à :

**Crédit du Nord – Epargne Salariale – TSA 40039 – 93736 Bobigny Cedex 9**

